

EMPLOI

Enseignantes ou enseignants Charpenterie-menuiserie

Numéro d'affichage :	ARH2324-286
Catégorie d'emploi :	Formation professionnelle
Tâche :	Possibilisés de 32 heures par semaine
Supérieur immédiat :	La direction de l'établissement
Secteur :	Centre de formation de la Côte-de-Gaspé, Gaspé
Rémunération :	Selon la convention collective du personnel enseignant
Entrée en fonction :	Août 2024
Exigence :	<ul style="list-style-type: none">• Titulaire d'un diplôme secondaire ou attestation équivalente;• Expérience de travail en charpenterie-menuiserie;• Un minimum de 5 ans d'expérience pertinente;• Expérience en enseignement de charpenterie-menuiserie serait un atout;• Être autonome, avoir une bonne ouverture et un bon sens de l'organisation.

Soumettre une candidature :

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae, accompagné de relevés de notes et diplômes ainsi que d'une lettre de présentation par courriel au plus tard le **5 juillet 2024**, à l'adresse qui suit : cvenseignant@csscc.gouv.qc.ca

Vous devez également consulter la liste des [documents obligatoires à transmettre](#) s'il y a lieu, pour que nous puissions considérer votre candidature.

Le Centre de services scolaire des Chic-Chocs remercie tous les candidats de leur intérêt. Seulement les personnes retenues pour une entrevue seront contactées.

Le Centre de services scolaire des Chic-Chocs se réserve le droit de faire passer un examen de français qui devra être réussi selon les exigences.

Le Centre de services scolaire des Chic-Chocs souscrit à un programme volontaire d'accès à l'égalité en emploi et les candidatures des membres des groupes visés à savoir les femmes, les personnes handicapées, les personnes autochtones, les minorités visibles et les minorités ethniques sont encouragées à soumettre leur candidature. Si vous êtes une personne handicapée, vous pouvez recevoir, sur demande, de l'assistance pour le processus de présélection et de sélection.

Tout nouvel employé au Centre de services scolaire des Chic-Chocs doit se soumettre à la vérification des antécédents judiciaires tel qu'il est prévu dans la loi.